

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL

L'an deux mil douze, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr BONNET, Maire

Etaient présents: Mrs BONNET MARTIN LEDOUX Mme ROCHETEAU Mrs HERVOCHON LEROY Mme BIAT Mrs GERVAISE VIOT Mme MOUTON

Etaient Absents : Mr HERBELIN

Mr LEDOUX a été élu secrétaire

Convocation: 26/11/2012

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Election par le Conseil Municipal de trois propriétaires et de deux propriétaires suppléants

Désignation d'un conseiller municipal et de deux conseillers municipaux suppléants

Monsieur le Maire fait savoir que le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 15/11/2012, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal l'Echo Républicain n° 21476 du 21 novembre 2012.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

MM MARTIN Gérard, LEDOUX Michel , BUISSON André, BARBIER Jacky, BOIN Michel, COOLEN Robert BOULLIER Eric, POULIN Bruno et LEROY Thierry

qui sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent , en outre, candidats en séance les conseillers municipaux ci-après :

Mr LEDOUX Christophe, Mmes ROCHETEAU Marie- Andrée et BIAT Carine

qui remplissent, de leur côté, les conditions ci-dessus rappelées pour être éligibles.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 121-12 du code des communes.

Ont été élus :

- en qualité de titulaires : Mr MARTIN Gérard

Mr COOLEN Robert

Mr LEROY Thierry

- en qualité de suppléants : Mr LEDOUX Michel

Mr POULIN Bruno

Par ailleurs, le conseil municipal désigne Monsieur LEDOUX Christophe pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier en tant que Conseiller Municipal et Mmes ROCHETEAU Marie-Andrée et BIAT Carine comme Conseillers Municipaux suppléants .

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE:

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités de l'Agence Technique Départementale (ATD) en matière d'assistance dans le domaine routier à compter du 1^{er} janvier 2013. Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique telle que définie dans

MAIRIE DE BILLANCELLES - 28190

les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'Administration sont désignés de manière paritaire par le collège des Maires et Présidents d'EPCI et par celui des Conseillers Généraux.

En contrepartie de l'adhésion à l'ADT, des missions sur voirie communale et départementale sont proposées :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux).
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Dans ce cadre, je pourrai être amené à signer des conventions avec l'Agence pour la mise en œuvre de ses compétences, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Par ailleurs, la commune pourra bénéficier des prestations suivantes :

- conseils en conservation du domaine public, de la police de circulation, de la sécurité routière.
- assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien.

Le siège de cette agence est à Chartres.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- DÉCIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale.
- S'ENGAGE à verser à l'ATD une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'Administration.
- DÉSIGNE Monsieur BONNET Jean-Marc pour représenter la commune à l'assemblée générale et Monsieur MARTIN Gérard son suppléant.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU:

Les crédits ouverts pour les objets ci-après au budget 2012 ayant été insuffisants pour permettre le paiement des dépenses effectuées, le conseil décide de voter les crédits supplémentaires nécessaires :

Chap D 65 Article 658: Charges diverses gestion courante	+ 1.00 €
Le complément de crédit demandé sera prélevé sur:	
Chap D 011 Article 6071 Compteurs	- 1.00 €

REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES:

- Vu les délibérations suivantes créant les postes des agents de la commune employés à temps non complet :

- Délibération du 30/06/2009 créant l'emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe- 07h/semaine
- Délibération du 30/06/2009 créant l'emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe- 4 h/semaine

Ces délibérations ne prévoient pas pour les agents concernés, la possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

Monsieur le Maire indique qu'il est fait appel à ces agents pour pourvoir au remplacement de collègues absents pour raison de santé ou pour besoin occasionnel et demande aux membres du conseil municipal, que ces agents puissent bénéficier d'heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité que les agents de la commune soient rétribués pour les heures complémentaires effectuées.

TRAVAUX ETANCHEITE TOITURE CUISINE :

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux infiltrations sur la terrasse de la cuisine salle polyvalente dues à une malfaçon, l'assurance a indemnisé la commune à hauteur de 11 379.85 €.

MAIRIE DE BILLANCELLES - 28190

Les travaux de réfection sont terminés, ils ont été exécutés par les entreprises SOPREMA et SPIE pour un montant total de 10 767 €.

Il indique que, afin d'en diminuer le coût, il a mis à disposition de l'entreprise SPIE un chariot télescopique avec chauffeur pour la dépose et la repose de la ventilation.

Le conseil accepte de régler le montant de la facture à EARL Bonnet pour un montant de 251 €

Soit un montant total pour la réfection de la terrasse : 11 018 €

PROGRAMME DE TRAVAUX 2013 :

- Renforcement du réseau Eau Potable Ruelle des Chenevières et Rue de la Mairie
Le conseil sollicite les subventions DETR et FSIREP pour ces travaux
- Réparation de la couverture abris bus de Méraubry : devis estimatif 588 € HT
- Une demande a été faite en conseil d'école pour l'acquisition d'étagères et ordinateurs pour la classe CE1/CM1.

DIVERS :

* Participation financière aux frais de scolarité pour trois enfants de la commune à l'Ecole Ste Marie de Courville : le conseil émet un avis défavorable.

*Arbre de Noël : Il est fixé au dimanche 16/12/2012 à 15 heures

*Vide grenier 2013 : Il est fixé au dimanche 02/06/2013

*Tarif Columbarium 2013 :597 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres de l'Assemblée